

n'est pas si urgent. Nous ne saurions nous dégager de l'obligation de le construire, car c'est un élément de la Confédération et les ententes conclues avec les autorités impériales le prévoient. Certes, les conditions de la garantie impériale sont libérales, mais il se dit assuré que l'entreprise grèvera notre budget à l'extrême. Il compte bien que le gouvernement devra y mûrement réfléchir à chaque étape. Du point de vue commercial, il ne s'impose pas du tout. Il doit être un dispositif de défense pour renforcer le Dominion en cas de guerre. Il n'y a donc pas lieu de se hâter. On peut se permettre d'agir après mûre réflexion. Il faut se montrer très prudent, étudier attentivement les avantages et les inconvénients des différents tracés, examiner les instances des intérêts locaux et insister pour que l'entreprise soit à la fois rentable et efficace. Dans l'état actuel des choses, il craint que les frais dépassent la garantie. Il est persuadé qu'il faut attendre pour ne pas risquer de se lancer dans de folles dépenses. Quant à l'intérêt militaire du projet, il avoue en toute franchise que pour assurer la paix et la prospérité du Dominion, il fait moins confiance aux armées et aux fortifications, même au chemin de fer Intercolonial, qu'à l'adoption d'une sage politique nationale et au maintien de liens d'amitié avec nos voisins. Il convient de prendre les dispositions requises pour maintenir l'ordre; par exemple, s'opposer aux incursions des Fenians ou de brigands. Mais il faudra donner des raisons plus convaincantes avant de décider que le jeune Dominion peut tirer parti d'une force militaire coûteuse. Il nous faut la paix, sans quoi toute notre politique sera réduite à néant. A son avis, la paix doit régner pour nous permettre de réaliser une politique éclairée et amicale et de nous consacrer tout entier à nos affaires. Au lieu de dépenser des millions en fortifications, il vaudrait mieux terminer nos canaux et assurer le bien-être matériel de toutes les provinces. Il ne s'étendra pas sur le sujet pour l'instant et n'abusera pas de la patience des sénateurs. Il a moins cherché à entrer dans le détail qu'à faire ressortir l'esprit dans lequel il envisage sa tâche de sénateur à cette nouvelle étape de l'histoire du Canada. Il espère qu'en mariant l'indépendance de caractère, essentielle aux législateurs, à la modération qui sied au Sénat, la

Chambre haute saura jouer son rôle pour assurer le développement harmonieux et la réussite ultime du Dominion.

L'honorable M. Le Tellier de Saint-Just demande au gouvernement les motifs de la démission de l'honorable M. Galt.

L'honorable M. Campbell déclare qu'il s'attendait que l'enquête serait ouverte antérieurement. Il y a eu deux démissions: celle de l'honorable M. Archibald de Nouvelle-Écosse, qui n'a pu se faire élire, et celle de l'honorable M. Galt qui a longuement expliqué les raisons de son départ. La politique du gouvernement n'a rien à voir à sa démission. Il était d'accord avec ses collègues tant sur la politique passée que sur les projets d'avenir. Seules les exigences de sa vie privée l'ont incité à se retirer. Il ne pouvait pas consacrer à ses affaires toute l'attention qu'elles exigent, en accordant aux choses de l'État le soin requis. S'il l'avait pu, il n'aurait pas démissionné, mais à titre de député, il continuera de s'intéresser à la chose publique.

L'honorable M. Le Tellier de Saint-Just dit qu'il était opposé à la Confédération et qu'il a fait ce qu'il a pu pour contrecarrer le projet, mais puisqu'il est devant le fait accompli, il estime de son devoir de l'accepter et de faire l'impossible pour assurer son succès. (*Bravo, bravo.*)

L'honorable M. Sanborn dit qu'il comptait ne pas prendre la parole avant que les résultats révèlent si les éloges de Son Excellence étaient bien fondés. M. Sanborn était un des membres de l'ancien Conseil législatif qui s'était opposé à la Confédération; il n'en avait pas tant contre son principe, mais plutôt contre les moyens auxquels on avait recours pour faire adopter la mesure. Toutefois, il est tout à fait d'accord avec les autres honorables sénateurs pour affirmer que la mesure ayant pris force de loi, tout citoyen loyal doit la respecter et n'y pas faire obstacle. Il se dégage donc de toute responsabilité, si les résultats ne sont pas heureux. Son Excellence a dit que les Canadiens acquéraient une nouvelle nationalité. Ils n'aiment pas la formule: ils ne voient pas très bien comment ils pourraient constituer une nation, puisqu'il leur manque la plupart des caractéristiques nationales. Quant à la défense, il reconnaît avec certains